

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-et-un, le 1^{er} juin. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi sept avril deux mil vingt-et-un en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Tours de garde des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021
- Organisation rentrée scolaire 2021-2022
- Achat mobilier bureaux mairie
- Présentation RPQS SMDE 24
- Installation point d'eau intérieur Eglise
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 07 JUIN 2021

PRÉSENTS : MME POINTET – M. CAMUS – MME VASSEAUD - M. BATTISTON - MMES VAUNAC – GUIHENEUF – MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CLAVERIE Thérèse

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 3 mai 2021**

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021

Dans un premier temps, Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux pour établir les tours de garde des élections départementales du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021.

1^{er} tour – 20 juin 2021	
7 H 30 → 10 H 30	M. CAMUS – Mme VASSEAUD – Mme VAUNAC - M. VIGOUROUX – Mme LEBLOND
10 H 30 → 13 H 00	M. CAMUS - Mme VASSEAUD - M. BEAUVILLE - M. TAILHURAT
13 H 00 → 15 H 30	M. CAMUS - Mme VAUNAC – M. BOURNET – M. CHIARADIA
15 H 30 → 18 H 00	M. CAMUS – Mme VASSEAUD – Mme VAUNAC - M. VIGOUROUX – Mme LEBLOND
2^{ème} tour – 27 juin 2021	
7 H 30 → 10 H 30	M. CAMUS – Mme VASSEAUD – Mme VAUNAC - M. VIGOUROUX – Mme LEBLOND
10 H 30 → 13 H 00	M. CAMUS - Mme VASSEAUD - M. BIASOTTO – M. BEAUVILLE
13 H 00 → 15 H 30	M. CAMUS - Mme VAUNAC – M. BOURNET – M. CHIARADIA – M. TAILHURAT
15 H 30 → 18 H 00	M. CAMUS – Mme VASSEAUD – Mme VAUNAC - M. VIGOUROUX – Mme LEBLOND

La constitution du bureau de vote est le suivant :

- Président : M. CAMUS Jean-Michel
- Assesseurs : Mme VASSEAUD Sophie et Mme VAUNAC Arlette
- Secrétaire : Mme LEBLOND Odile

Puis, elle propose au Conseil Municipal d'établir les tours de garde des élections régionales du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021.

1^{er} tour – 20 juin 2021	
7 H 30 → 10 H 30	Mme POINTET – M. BATTISTON – Mme CLAVERIE - M. MARUGAN – Mme GUIHENEUF
10 H 30 → 13 H 00	Mme POINTET - M. BATTISTON - M. NICOULEAU
13 H 00 → 15 H 30	Mme POINTET - M. BIERNE - Mme CLAVERIE – M. MARCHE - Mme LAGORCE
15 H 30 → 18 H 00	Mme POINTET – M. BATTISTON – Mme CLAVERIE - M. MARUGAN – Mme GUIHENEUF
2^{ème} tour – 27 juin 2021	
7 H 30 → 10 H 30	Mme POINTET – M. BATTISTON – Mme CLAVERIE - M. MARUGAN – Mme GUIHENEUF
10 H 30 → 13 H 00	Mme POINTET - M. BATTISTON - M. NICOULEAU
13 H 00 → 15 H 30	Mme POINTET - Mme CLAVERIE – M. MARCHE - Mme LAGORCE
15 H 30 → 18 H 00	Mme POINTET – M. BATTISTON – Mme CLAVERIE - M. MARUGAN – Mme GUIHENEUF

La constitution du bureau de vote est le suivant :

- Président : Mme POINTET Dominique
- Assesseurs : M. BATTISTON Gérard et Mme CLAVERIE Thérèse
- Secrétaire : Mme GUIHENEUF Isabelle

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'une note d'information relative à l'organisation des élections sera distribuée aux administrés et informe qu'une réunion de préparation et de présentation aura lieu sur site le vendredi 18 juin à 17h00 invitant les membres des deux bureaux.

ORGANISATION RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école de St Seurin de Prats accueillera une nouvelle classe (CE2) à la prochaine rentrée scolaire. Cette nouvelle classe occupera le site de l'actuelle garderie, qui sera transférée dans la bibliothèque de l'école.

De ce fait, il est nécessaire de réaménager les classes et d'acheter des équipements scolaires supplémentaires. Elle indique au Conseil Municipal que la commune de Lamothe-Montravel prête un tableau triptyque et que la commune de Montcaret prête 6 bureaux doubles et 2 individuelles. Le Conseil Municipal remercie ces deux communes.

Après inventaire, la commune doit donc acheter 16 bureaux individuelles. Madame le Maire présente deux devis, le premier de la société Manutan dont le montant s'élève à 1394,76 € HT et un deuxième devis de la société SDM Direct Usine pour la somme de 1183,17 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société SDM Direct Usine pour la somme de 1183,17 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Madame le Maire explique que cette classe supplémentaire implique de rajouter des places à la cantine. La solution proposée est d'emprunter des tables à la salle municipale et des chaises stockées à l'atelier. Le Conseil Municipal s'étant inscrit dans une démarche environnementale quant au programme alimentaire scolaire, il convient d'équiper la cantine d'appareils culinaires afin de maintenir la qualité des repas servis (produits locaux et frais). Elle présente le devis de la société Quincaillerie Moulinier dont la somme s'élève à 685,42 € HT pour l'achat d'un robot Kitchenaid et d'un coupe pain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société Quincaillerie Moulinier pour la somme de 685,42 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Une réflexion s'engage sur un réaménagement possible des horaires de travail des deux agents affectées à la gestion de la cantine et de la garderie/ménage.

Madame le Maire indique que le Conseil d'Ecole s'est réuni le mardi 18 mai 2021 pour valider la reconduction de la semaine à 4 jours.

ACHAT MOBILIER BUREAUX MAIRIE

La nouvelle organisation des bureaux de la mairie nécessite d'acquérir du mobilier bureautique. Madame le Maire présente le devis de la société Calipage pour la somme de 391,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société Calipage pour la somme de 391,00 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉSENTATION RPOS SMDE 24

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable par le comité syndical du SMDE 24 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

- Nombre total d'abonnés pour le secteur Vélines : 6600 dont 6599 abonnés domestiques et 1 abonné non domestique (Les Chaumes), représentant une population de 13 174 habitants (soit 2,00 habitants/abonné).
- La densité linéaire d'abonnés est 14,71 abonnés/km
- La consommation moyenne par abonné est de 163,00 m³/abonné (148,2 m³/abonné en 2019)
- Ressource en eau :
 - Prélèvements → 1 485 257 m³
 - Production → 1 485 257 m³
 - Importations → 27 198 m³ (volume acheté)
- Volume mis à distribution → 1 075 614 m³
- Aucune exportation
- Autres volumes : 7 900 m³ de volume sans comptage et 29 486 m³ de volume de service
- Facture d'eau type : 340,79 € au 1^{er} janvier 2021 pour une consommation de 120 m³
- Recettes de la collectivité (vente d'eau) : 992 652,00 €
- Recettes de l'exploitant : 804 623,00 € (dont 790 892,00 € de vente d'eau)
- Rendement du réseau : 73,59 %
- Renouvellement du réseau Vélines : 3,05 km
- L'encours de la dette au 31 décembre 2020 était de 3 022 582,00 €
- Qualité de l'eau : Au niveau bactériologiques → « eau conforme aux normes »
 Au niveau physico-chimie → « eau conforme aux normes »

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport pour l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SMDE 24.

INSTALLATION POINT D'EAU INTÉRIEUR ÉGLISE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'installer un point d'eau à l'intérieur de l'Eglise afin de faciliter le nettoyage et la préparation des cérémonies.

Elle présente le devis de la société Guy TALON dont le montant s'élève à 698,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société Guy TALON pour la somme de 698,00 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- M. BOURNET fait un point sur les travaux d'assainissement collectif suite à la réunion du mardi 18 mai avec le président de la CDC, l'entreprise DUBREUILH, le bureau d'études advice ingenierie.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements de la famille de Régis ROMERO pour les témoignages reçus à l'occasion de son décès.
 Madame le Maire remercie Mme VAUNAC Arlette pour la confection d'un élégant dessus de table pour la salle des mariages.

ORGANISATION 14 JUILLET

Madame le Maire donne la parole à Mme VASSEAUD. Une cérémonie de remise de médailles d'honneur régionales, départementales et communales aura lieu le 14 juillet 2021 à la salle municipale, suivi d'un verre de l'amitié offert aux invités.

PHOTOS AERIENNES COMMUNE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition faite par la société Pirenaic pour la réalisation d'un reportage photos aériennes de la commune pour la somme de 650 € TTC. Après discussion, il s'avère que cet investissement permettrait d'avoir des éléments factuels de la réelle topographie de notre commune, qui pourrait être utilisés à de multiples fins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et une abstention d'accepter le devis de la société Pirenaic pour la somme de 650,00 € TTC et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

• **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2022**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement 2021 a été reporté en 2022 suite à la crise sanitaire. La nouvelle période de recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

A cet effet, il y a lieu de désigner de nouveau un coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer M. BIERNE Hervé. Il sera assisté dans ses fonctions par Mme GUIHENEUF Isabelle.

Séance levée à 23h10

Madame le Maire,



Les Conseillers Municipaux,